

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

3 septembre 2019



FORMALITÉS

Constitution du bureau

- Président
- Scrutateurs
- Secrétaire

Constatation de la disponibilité des documents légaux

- Registre des Assemblées Générales
- Statuts
- Lettre de convocation des Commissaires aux comptes
- Copie des avis de convocation (B.A.L.O., journal d'annonces légales)
- Publicité

Détermination du quorum

Demande d'abstention de la lecture exhaustive des rapports

SOMMAIRE

1. Précisions sur les résolutions présentées à l'Assemblée
2. Questions / Réponses
3. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

PRÉCISIONS SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

4^{ème} Résolution: Pourquoi proposer une réduction du capital ?

- Valeur nominale actuelle de l'action (0,10€) > au cours de bourse => complique voire rend impossible la réalisation de certaines opérations sur le capital de la société.
 - ⇒ **Objectif** : ramener la valeur nominale de l'action à un niveau inférieur au cours de bourse de l'action. Valeur nominale de l'action passerait de 0,10€ à 0,01€ dans la limite d'un montant 40 M€.
- Apurement d'une partie des pertes de la société Europlasma.

5^{ème} à 11^{ème} Résolutions: Autorisations financières

- Les 5^{ème} à 9^{ème} résolutions ainsi que la 11^{ème} résolution permettront à la Société de bénéficier d'une palette de possibilités de lever des capitaux sur le marché financier pour répondre aux besoins de financement du Groupe.
- La 10^{ème} résolution permettra à la Société de mettre en œuvre le financement obligatoire contractué en juin dernier avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization pour un montant nominal maximal de 30 M€ au cours des 36 mois suivant l'émission des bons d'émission d'OCABSA (Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Action attachés).
 - ⇒ **Objectif** : disposer des fonds nécessaires aux besoins en fonds de roulement du Groupe et au financement du programme d'investissements sur les usines de Morcenx.

2. QUESTIONS / RÉPONSES

3. VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 4^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.
- 5^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices au autres dont la capitalisation serait admise.
- 6^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.
- 7^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 8^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.
- 9^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} résolutions.
- 10^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de trente millions (30.000.000) d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund.
- 11^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de Commerce à une augmentation de capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du Travail.

Merci de votre attention

